AVIS AUX CREANCIERS.

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 47,534—Division C —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et des débours pour le mois de décembre 1897 présenté par A. G. Ricks, Receveur, de la New Orleans Brewing Association, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
7 avril—7 11 16 Greffier.

Mechanics and Traders Insurance Company vs Inter-State Fire Insurance Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 54,806—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Frank P. McFarland, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
12 avril—12 16 21 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans—No 56,113. Cour Civile de District, Division D.—Norman et Lincoln vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétionnaires, l'association de Norman et Lincoln, composée de Alfred Lincoln et John Norman soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers et qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire public en son bureau dans le Morris Building, en cette ville, commençant le MARDI, 26me jour d'avril 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues et que Thomas M. Gill, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1898.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Mercer W. Patten, avocat.
26mars—26—avril 9 26

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 56,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E —Veuve B. Berger vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire, Veuve B. Berger, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. F. Brewer, notaire public, en son bureau, Hennen Building, dans cette ville, le 12me jour de mai 1898, à onze heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire d'élire un syndic et voter sur toutes les questions qui pourraient être portées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre sa personne et contre ses biens soient suspendues et que M. W. Patton, Esq., avocat, soit appointé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 avril 1898.
Signé: GEO. H. THEARD, juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
B. F. Samuel, avocat
10 avril—10 16 23 30 mai—9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans—No 56,124—Cour Civile de District, Division E.— J. P. Carroll vs ses créanciers.— Ordre de Cour—Que la cession de bien du pétitionnaire fait par Jeremiah P. Carroll, soit et est par le présent acceptés par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion de ses dits créanciers soit tenue pardevant Francis Lory Jr, notaire public, le 25me jour d'avril 1898, dans la bâtisse Hennen, rue Commune, en cette ville, et que L. A. Hubert Esq., soit nommé avocat, pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que la propriété dudit Jeremiah P. Carroll soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 mars 1898.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 mars—27—av 10 25

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIville de District pour la paroisse d'Orléans—Louis A. Leber vs ses créanciers—No 56,210, Division A. Cour Civile de District—Ordre de Cour—Que la cession des biens du plaignant faite dans cette affaire soit acceptée par la cour et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Wm Andrew Collins jr, notaire public, en cette ville, commençant le LUNDI, 25ème jour d'avril 1898, à onze heures A. M. qu'un inventaire de la propriété rendue soit pris par le même notaire et que Henry Messonnier et Louis J. Guerin soient appointés et assermentés pour évaluer et inventorier la propriété, et que Frank Marquez, shérif civil de la paroisse d'Orléans, soit appointé syndic provisoire dans cette affaire, et que des lettres comme tel lui soient remises après avoir prêté le serment prescrit par la loi et entendant et jusqu'à d'autres ordres de la cour que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du plaignant soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 4 avril 1898.
(Signé) T. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
6 avril—6 10 15

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—Cour Civile de District— No 56,237—Division B—Frank E. Sprague vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank E. Sprague, soit et est acceptée, par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John G. Eustis, notaire public, en son bureau, Hennen Building, en cette ville le 28me jour d'avril 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Joseph K. Boland soit nommé et assermenté comme syndic provisoire fournissant caution pour la somme de mille dollars et prenant le serment requis par la loi.

Nouvelle-Orléans, 7 avril 1898.
(Signé) FRED. D. KING, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
8 avril—8 19 26 Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Anthony J. Erler vs ses Créanciers—No 56,200—Cour Civile de District, Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Anthony J. Erler, soit acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michael Griffin, notaire public, en son bureau, No 636 rue Gravier, en cette ville, commençant LUNDI, le 9ème jour de mai 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que W. A. Bell Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et qu'Ernest Dussé soit nommé syndic provisoire des créanciers dudit pétitionnaire, et que des lettres lui soient remises comme tel syndic provisoire en prêtant serment et fournissant caution pour la somme de deux mille deux cents dollars, conformément à la loi.

Nouvelle-Orléans, 4 avril 1898.
(Signé) GEO. H. THEARD, juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
Wm H. Pascoe, avocat.
5avril—5 19—mai 4

In re Italo American Homestead Association in Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 52 482—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le troisième compte provisoire présenté par A. J. Bicocchi, E. Rougelot J. Meradai, A. Paterno et L. Cipriani, liquidateurs et receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
12 avril—12 16 21 Greffier

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Premier District,

Coin des rues Nord Poydras et Penn, et rue Penn, entre les rues Nord Poydras et Perdido (la rue à l'arrière étant la rue Dryades).

W. G. Vincent vs Louis A. Fleckinger

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 56,033—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 21 avril à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Treize lots et une portion d'un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Laurel, Lyon et Jersey, huit desquels lots sont désignés par les lettres E. F. G. H. I. J K. et L sur un plan de W. Thiel, voyer, en date du 12 janvier 1866 et déposé dans le bureau du voyer de l'ancienne ville de Jefferson, conformément auquel dit plan lesdits lots mesurent comme suit: à savoir: E, F, G, H, I, J, mesurent chacun trente pieds de face à la rue Laurel, par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles: lots K et L se touchent, le lot K touche aussi les dits lots F et J sur leurs lignes du fond, mesurent chacun vingt-cinq pieds de face sur la rue Bordeaux, par une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles cinq des lots désignés par les numéros 12, 13, 14, 15 et 16 sur un plan fait par G. F. Dunbar, voyer, daté le 18 février 1848, déposé dans l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire; et ils sont aussi désignés par les lettres Q. P. O. N. et M, sur ledit plan de Thiel, voyer et se touchent et mesurent conformément auxdits plans chacun trente pieds de face sur la rue Jersey par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles et ladite portion d'un lot est la portion du fond des lots 5 et 6 dudit plan de G. F Dunbar, voyer, et mesure cinquante pieds sur les lignes du fond formant les lignes du fond du dit lot et sur la ligne parallèle au dit lot vers la rue Lyon et mesure trente pieds dans le fond de la dite ligne du lot No cinq vers la rue Laurel et les mêmes dimensions dans le fond de la ligne de côté du lot No 6 vers la rue Jersey, étant le tout du reste des dits lots; le tout desquels dimensions sont plus ou moins, lot "J" forme l'encoignure des rues Laurel et Bordeaux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. E Moise & G. F. Scocla, avocats du plaignant.
1er avril—1 2 7 15 22 29—mai 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Intérêts dans des Propriétés de Valeur du Troisième District.

Emile Hoehn, exéc. test., vs Mme Vve Louise Courret et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 54,783—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 21 avril 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I. Tous les droits, titres et intérêt de Mme Vve Louise Courret (un des défendants) consistant en une moitié indivisée de l'intérêt des propriétés décrites ci-dessous:

II. Tous les droits, titres et intérêts de Nicolas Courret (l'autre défendant) consistant en le quart indivisé de l'intérêt dans les propriétés décrites ci-dessous:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 396, borné par les rues Marais, St-Claude et Port et l'avenue Lafayette et désigné par la lettre A sur un plan de C. N Lewis, député-voyer et daté le 29 octobre 1896, le dit lot A mesure (28) vingt huit pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 103' 5" entre lignes égales et parallèles et est formé de la plus grande partie du lot original No 13.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet désigné par la lettre B sur un plan fait par C. N. Lewis, député-voyer de ville, daté — octobre et conformément auquel plan le lot B commence à une distance de 29 vingt-neuf pieds de l'encoignure des rues Marais et Port et mesure 30 pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de 103' 5" entre lignes égales et parallèles et est composé du lot original No 12 et une petite portion du lot No 13 prise du côté le plus près de la rue Port.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Ernest J. Wenck, avocat pour le plaignant.
18 mars—18 25—avril 1 7 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur dans le Cinquième District.

A. J. Cahill vs Pierre G. Maspéro, George Maspéro et Henry Maspéro.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 55,945—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 avril 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisse et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 150 borné par les rues Magasins, Troisième, Camp et Quatrième, et mesurant trente pieds six pouces de face sur la rue Quatrième par cent vingt-sept pieds deux pouces et trois lignes et demie de profondeur, entre lignes parallèles, laquelle portion de terre est la partie la plus près de la rue Magasins, de la portion de terre désignée par la lettre B sur un devis ou certificat d'arpentage fait par P. A. D'Hémécourt, voyer, déposé dans les archives de S. Magner, ancien notaire, comme plan No Un du livre de Plans No Un, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, trente pieds, trois pouces et trois lignes de face à la rue Verret, trente pieds de largeur dans le fond par une profondeur de quatre-vingt-onze pieds 6 lignes sur la ligne le séparant du lot No 15 et quatre-vingt-onze pieds un pouce et sept lignes sur la ligne le séparant du lot No 17 sur le dit plan.

2° Un certain lot de terre désigné par le No 2 de l'ilet No 9 lequel est borné par les rues Verret, Hemer, Newton et Vallette, conformément au même plan référé ci-dessus lequel dit lot mesure, en mesure américaine, trente-deux pieds quatre lignes de face à la rue Verret, par une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces sur la ligne le séparant du lot No un et de cent vingt-cinq pieds onze pouces une ligne sur la ligne le séparant du lot No 3, sur ledit plan et une largeur de trente deux pieds dans le fond.

3° Un certain lot de terre désigné par le No 2 de l'ilet No 11 lequel est borné par les rues Verret, De Armas, Vallette et Diana, anciennement Decatur, conformément au plan ci-dessus mentionné, ledit lot mesurant en mesure américaine soixante-quatre pieds un pouce deux lignes de face sur la rue Vallette, soixante quatre pieds de largeur dans le fond par une profondeur de cinquante quatre pieds six pouces sur la ligne le divisant du lot No 2 et de quarante-neuf pieds sur la ligne le séparant du lot No 4 sur ledit plan.

4° Un certain lot de terre désigné par le No six de l'ilet No 9 lequel est borné par les rues Verret, Hemer, Newton et Vallette, conformément au même plan ci-dessus mentionné: lequel lot mesurant en mesure américaine trente deux pieds cinq lignes de face à la rue Verret. Trente deux pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix sept pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne le séparant du lot No 5 et de cent quatorze pieds onze pouces et deux lignes sur la ligne le séparant du lot No 7 sur le dit plan.

5° Un certain lot de terre désigné par le No 7 dans l'ilet No 10, lequel est borné par les rues Verret, Newton, Vallette et Decatur, maintenant rue Diana, conformément au même plan ci-dessus mentionné, lequel lot mesure, en mesure américaine, trente-deux pieds cinq lignes de face à la rue Verret, trente-deux pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de quatre-vingt-un pieds onze pouces et quatre lignes sur la ligne le séparant du lot No 6 et soixante-dix-neuf pieds deux pouces et quatre lignes sur la ligne le séparant du lot lot No 8.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. McCloskey, avocat du plaignant.
25mars—25 26—avril 1 7 15 22 28

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Grande Propriété de Valeur et Améliorée du Sixième District.

Comprenant 13 lots de Terre et une portion de terre.

Germania Savings Bank of New-Orleans vs Mme A. M. Gehl et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,899.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 21 avril à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Treize lots et une portion d'un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Laurel, Lyon et Jersey, huit desquels lots sont désignés par les lettres E. F. G. H. I. J K. et L sur un plan de W. Thiel, voyer, en date du 12 janvier 1866 et déposé dans le bureau du voyer de l'ancienne ville de Jefferson, conformément auquel dit plan lesdits lots mesurent comme suit: à savoir: E, F, G, H, I, J, mesurent chacun trente pieds de face à la rue Laurel, par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles: lots K et L se touchent, le lot K touche aussi les dits lots F et J sur leurs lignes du fond, mesurent chacun vingt-cinq pieds de face sur la rue Bordeaux, par une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles cinq des lots désignés par les numéros 12, 13, 14, 15 et 16 sur un plan fait par G. F. Dunbar, voyer, daté le 18 février 1848, déposé dans l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire; et ils sont aussi désignés par les lettres Q. P. O. N. et M, sur ledit plan de Thiel, voyer et se touchent et mesurent conformément auxdits plans chacun trente pieds de face sur la rue Jersey par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles et ladite portion d'un lot est la portion du fond des lots 5 et 6 dudit plan de G. F Dunbar, voyer, et mesure cinquante pieds sur les lignes du fond du dit lot et sur la ligne parallèle au dit lot vers la rue Lyon et mesure trente pieds dans le fond de la dite ligne du lot No cinq vers la rue Laurel et les mêmes dimensions dans le fond de la ligne de côté du lot No 6 vers la rue Jersey, étant le tout du reste des dits lots; le tout desquels dimensions sont plus ou moins, lot "J" forme l'encoignure des rues Laurel et Bordeaux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Buck, Walsh & Buck, avocats pour les plaignants.
18 mars—18 19 25—avril 1 7 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de Résidence de valeur.

Portant les Nos 1129 et 1131 rue Quatrième, entre les rues Camp et Magasins.

Emanuel Smith vs A. H. Goodspeed.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,802—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 avril 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 150, borné par les rues Quatrième, Camp, Magasins et Troisième, la dite portion de terre étant à une distance de quatre-vingt pieds deux pouces et trois lignes et demi de la rue Camp et mesurant quarante-sept pieds six pouces de face à la rue Quatrième sur cent quatre vingt sept pieds deux pouces et trois et demie lignes de profondeur entre lignes parallèles; étant la portion la plus près de la rue Camp du lot désigné par la lettre "B" sur un devis et certificat d'arpentage fait par P. A. d'Hémécourt, député voyer de ville le 17 janvier 1887, annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros notaire le 4 février 1887:

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfous, avocat du plaignant.
11mars—11 12 18 25—avril 1 7 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété-résidence de valeur, portant le No 1125 rue Quatrième entre les rues Magazine et Camp.

Emanuel Smith vs A. H. Goodspeed

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,804—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 avril 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre dans la Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Josephine, Laurel, Annonciation et St-André, désigné par le No deux, sur un plan du dit ilet en date du 18 février 1831, déposé dans l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire, le dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Annonciation entre les rues St-André et Josephine, vingt-neuf pieds huit pouces de largeur dans le fond par cent pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart et Kernan, avocats du plaignant.
25mars—25 26 27 av1 7 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE

J. B. Pelletier vs Robt Jamison & John Ader, in solido—No 36,360

J. B. Pelletier vs Robt Jamison & John Ader, in solido—No 36,361.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci dessus intitulées, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 avril 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur John Ader en et dans le procès de John Ader versus Edward J. Foley et James A. Brenan, No 54,740 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans les affaires ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7avril—7 12 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le sherif civil de propriétés de valeur améliorées dans le Quatrième District.

Sur la rue Sorapuru, entre Rousseau et St Thomas. La rue à l'arrière étant Philip,

Connue comme "Vienna Model Bakery"

Emanuel Smith vs Vienna Model Bakery Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,901.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le 12 mai 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situées dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Philippe, Rousseau, St Thomas, anciennement Fulton, et Sorapuru, désigné comme lots Nos 116, 117 et 120 sur un plan fait par H. Grant, voyer, le 2 février 1844, déposé parmi les archives de L. E. Kenny, ancien notaire en cette ville. Le dit lot 116 mesure vingt-neuf pieds quatre pouces et six lignes de face sur la rue Sorapuru par une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles; Lot 117 mesure trente-trois pieds six cinq pouces et une ligne de face sur la rue Sorapuru, par cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles et le lot 120 mesure trente-trois pieds cinq pouces de face sur la rue Sorapuru par cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
E. E. Moise, avocat pour les plaignants
19 mars—19 25—avril 1 7 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur du Sixième District,

Rosetta Gravel Paving and Improvement Company

—vs—

Succession de Arch. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,167—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 avril 1898, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Lots 1, 2, 3, dans l'ilet No 11, Hurtaville, 6me district de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Preston, anciennement Tchoupitoulas et maintenant Annonciation, Arabella, Joseph et anciennement Market anciennement Jersey et maintenant Laurel, lesdits trois lots ensemble ayant quatre-vingt dix pieds de face sur la rue Annonciation, anciennement Preston, et ensuite appelée Tchoupitoulas, mais maintenant Annonciation, par cent cinq pieds de profondeur et de face sur la rue Arabella et formant l'encoignure des rues Annonciation et Arabella, avec les bâtisses et améliorations, étant la même propriété acquise par les défendants par héritage de leur défunt père Archibald Stewart, et par le dernier testament promulgué dans la Cour Civile de District, No 15,177 du dossier.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
E. E. Moise, avocat pour les plaignants
19 mars—19 25—avril 1 7 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Quatrième District rue Dryades,

Entre les rues St-André et Félicité, l'arrière rue étant la rue Remparts.

Firemen's Building Association vs la succession de Theresa Van Halen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,262—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 avril 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre dans la Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, St-André et Félicité, désigné par le No dix-sept et mesurant vingt-huit pieds huit pouces de face à la rue Dryades, vingt-sept pieds trois pouces sur la ligne du fond sur quatre-vingt-dix pieds onze pouces et sept lignes sur la ligne du lot No Seize et quatre-vingt quatorze pieds cinq pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No Dix-Huit, le tout en mesure anglaise.

2° Un morceau ou portion de terre dans le même district et ilet, touchant à la propriété ci-dessus décrite, formant l'arrière partie du lot No 12 et mesurant onze pieds un pouce sur la ligne du fond du lot No Dix-Sept, onze pieds et un pouce sur la ligne du côté opposé sur vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout en mesure anglaise.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart & Kernan, avocats pour le plaignant.
11mars—11 12 18 25—avril 1 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur Améliorée du Quatrième District rue Dryades,

Entre les rues St-André et Félicité, l'arrière rue étant la rue Remparts.

Firemen's Building Association vs la succession de Theresa Van Halen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,262—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 avril 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre dans la Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, St-André et Félicité, désigné par le No dix-sept et mesurant vingt-huit pieds huit pouces de face à la rue Dryades, vingt-sept pieds trois pouces sur la ligne du fond sur quatre-vingt-dix pieds onze pouces et sept lignes sur la ligne du lot No Seize et quatre-vingt quatorze pieds cinq pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No Dix-Huit, le tout en mesure anglaise.

2° Un morceau ou portion de terre dans le même district et ilet, touchant à la propriété ci-dessus décrite, formant l'arrière partie du lot No 12 et mesurant onze pieds un pouce sur la ligne du fond du lot No Dix-Sept, onze pieds et un pouce sur la ligne du côté opposé sur vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout en mesure anglaise.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart & Kernan, avocats pour le plaignant.
11mars—11 12 18 25—avril 1 7 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur du Quatrième District.

Joseph McCarron versus John Joseph Wiess; No 37,811.

The Southern Cotton Oil Co. versus Joseph J. Weiss; No 40,460.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—En vertu d'un alias writ de fieri facias dans la première affaire ci-dessus, et d'un writ de fieri facias dans la seconde affaire ci-dessus, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 5 mai 1898 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

I Trois certains lots ou portions de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet dès gné par le No municipal 379, borné par les rues première, Deuxième Clara et Magnolia lesquels dits lots ou portions de terre sont désignés par les lettres C D I sur un certificat d'arpentage fait par S G. De L'Isle, C. E., voyer, daté le 27 décembre 1897 et annexé à un acte passé pardevant Emile James Barnett, notaire en cette ville, le 2 février 1898 dans l'affaire de la vente de propriété de John J. Weis à Edouard Burke, ledit lot C mesurant trente pieds trois pouces et sept lignes de face à la rue Magnolia sur quatre vingt douze pieds onze pouces de profondeur et façade sur la rue Première et une profondeur de quatre vingt sept pieds et neuf pouces sur la ligne de côté vers la rue Deuxième, de là sur une ligne courant parallèlement à la rue Magnolia et s'étendant vers la rue Deuxième soixante-quatre pieds sept pouces, de là sur une ligne courant parallèlement à la rue Première et s'étendant vers la rue Clara, cinquante-sept pieds un pouce et quatre lignes, de là sur la ligne du fond courant parallèlement à la rue Clara et s'étendant vers la rue Première, quatorze pieds trois pouces et trois lignes, de là sur une ligne parallèlement à la rue Première et s'étendant vers la rue Magnolia cinquante et un pieds onze pouces et quatre lignes, de là sur une ligne courant parallèlement avec la rue Magnolia et s'étendant vers et jusqu'à la rue Première, quatre-vingt pieds sept pouces et quatre lignes, et le dit lot C est composé de la plus grande portion de l'original. Le lot No trois d'une portion des lots originaux Nos deux, un et quatorze.

Le lot D commençant à une distance de quatre-vingt-douze pieds et onze pouces, de l'encoignure des rues Magnolia et Première et mesurant trente pieds un pouce de face à la rue Première sur quatre-vingt pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le dit lot D est composé d'une partie des lots originaux 3, 2, 1, 14, 15 et 16.

Le lot I commençant à une distance de quatre-vingt pieds sept pouces et quatre lignes de l'encoignure des rues Première et Clara et mesure quatorze pieds trois pouces et trois lignes de face à la rue Clara sur une profondeur de quatre-vingt dix-huit pieds et quatre pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles, ledit lot I est composé d'une partie du lot original No 14.

Lesquels dits lots Nos 3, 2, 1, 14, 15 et 16 ensemble avec d'autres lots furent annuls par le défendeur par achat de la New South Building and Loan association par acte pardevant W. D. Denégre, ancien notaire en cette ville, le 30